

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA :
CONTRAT DE CESSION DE SPECTACLE
« LE SON DES MOTS » POUR REPRÉSENTATION
AU FESTIVAL DES « PETITES OREILLES EN
GOGUETTES 2022 »

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - L'Alpha et son réseau de
lecture
Numéro : 2022-D-128

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation
d'attribution du Conseil au président,

VU, l'arrêté de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa
qualité de vice-président, une partie de ses attributions délégées,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession de spectacle passé entre la compagnie Juste Nez située 1 route du Breuil – « Goise » 16460 Valence et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – Le contrat prévoit deux représentations du spectacle « Le son des mots » le mercredi 18 mai 2022 à 10h30 et 16h00 à l'Alpha.

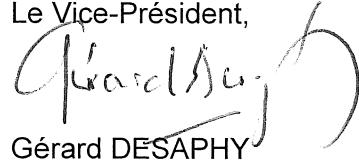
Article 3 – GrandAngoulême s'engage à verser la somme de 902,05 € TTC à la compagnie Juste Nez, répartit comme suit :

- Coût de la première représentation : 465 € TTC,
- Coût de la deuxième représentation : 465 € remisés de 15 % : 395,25 € TTC,
- Déplacement aller-retour de la compagnie : 76 km X 0,55 €/km : 41,80 € TTC.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 AVR. 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,

Le 26 AVR. 2022
Publié ou notifié,
Le

26 AVR. 2022